



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 88567

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les insuffisances de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En effet, après un accident du travail, l'accès à la requalification, à la réinsertion, à l'emploi dans la fonction publique se révèle compliqué, voire impossible. Sans emploi fixe, le travailleur handicapé devient un citoyen de « seconde zone » et l'accès à l'emprunt lui est refusé, ce qui, à l'évidence, ajoute à la mise en marge de la personne. Elle lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour résoudre ces difficultés et notamment s'il est envisageable que l'État se porte garant dans le cadre d'un emprunt.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88567

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2723